**LABEL’VIE**

**Société Anonyme à Conseil d’administration**

**Au capital de 289.395.700 dirhams**

**Siège social : Rabat-Souissi, Km 3,5 Angle rues Rif et Zaërs**

**Registre du Commerce de Rabat sous le numéro 27.433**

# PROCEDURE DE PARTICIPATION

# A L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (AGO) DU 24 DECEMBRE 2024

Les titulaires d’actions nominatives peuvent assister à l’AGO sur simple justification de leur identité à condition d’être inscrits sur les registres sociaux de la Société.

Les titulaires d’actions au porteur doivent être munis d’une attestation de propriété et de blocage délivrée par l’établissement dépositaire de ces actions.

Tout actionnaire peut :

* se faire représenter par son conjoint, par un ascendant ou descendant, par un autre actionnaire justifiant d'un mandat ou par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ;
* participer à l’AGO par voie de visioconférence.

## Représentation

Tout actionnaire souhaitant se faire représenter à l’AGO devra remplir le formulaire de vote par procuration dont le modèle est disponible sur le site internet de la Société : www.labelvie.ma

Une copie du formulaire de pouvoir signé sera annexée à la feuille de présence de l’AGO.

## Participation en visioconférence

Les actionnaires qui souhaitent utiliser ce mode doivent adresser une demande de participation par courriel à l’adresse suivante : b.elhassane@labelvie.ma au plus tard cinq (5) jours avant la réunion. Cette demande devra être accompagnée des documents suivants sous format numérisé :

* une pièce d’identité, soit à titre personnel, soit en qualité de mandataire ;
* une attestation de propriété et de blocage des actions mentionnant le nombre de titres Label’Vie au porteur détenus ; et
* une procuration de l’actionnaire représenté, le cas échéant.

Le modèle de demande de participation à l’AGO par visioconférence est disponible sur le site internet de la Société : www.labelvie.ma

Dès réception de la demande de participation accompagnée des documents susvisés, un courriel de confirmation précisant les modalités d’accès à la réunion sera transmis à l’actionnaire concerné ou à son mandataire.

Les actionnaires ayant demandé leur participation à l’AGO par visioconférence recevront des codes d’accès personnalisés afin de leur permettre de s’y connecter.